

NAVIS ASSOCIATIONS

Lefebvre Dalloz



© Site éditeur

Titre

Navis Associations

Éditeur(s)

Editions Lefebvre-Dalloz

Support

Base de données en ligne

Type de document

Ouvrage pratique
Revue
Outil
Code

Périodicité

Mise à jour en continu

Source du droit

Législation
Jurisprudence
Doctrines

Domaines du droit

Droit privé
Droits spécialisés
Droit civil et organisation judiciaire

Contenu

Au sein de la base de données Navis, **Navis Associations** est une collection proposant l'accès à de nombreux types de documents relevant du domaine du droit des associations.

Se voulant pratique et tournée vers le monde professionnel et associatif, cette base offre cependant aux étudiants et chercheurs un accès rapide à des ressources officielles, code, documentation pratique et de synthèse et propose des outils efficaces pour suivre l'actualité du domaine associatif.

La documentation

Le fonds donne accès aux documents suivants :

- Le **Mémento Associations**, qui propose une synthèse et des analyses de la législation et de la jurisprudence pour ce domaine (les anciennes éditions sont disponibles depuis la rubrique **Archives**)
- La revue **Bulletin des Associations et Fondations** (en ligne depuis 2003)
- Le **Code des Associations et Fondations** (Dalloz)

Selon l'abonnement souscrit, il est possible d'ajouter à sa bibliothèque des mémentos relevant d'autres domaines compris dans la base Navis et des ouvrages de la Bibliothèque numérique.

Formulaires, outils et services

Le Navis Associations met à disposition :

- Le Formulaire Associations
- Le simulateur de calcul Barème kilométrique
- Les indices et taux en vigueur

Selon l'abonnement, souscrit, il est également possible d'accéder à des logiciels, un service de question/réponse par des experts (L'Appel expert), un service de publication d'annonces légales, un service d'analyse des fichiers des écritures comptables.

Focus sur les actualités

Les actualités sont présentes en page d'accueil et dans l'onglet Actualités. Elles se répartissent en 5 rubriques :

- A la une : veille de la jurisprudence, des textes officiels et des communiqués les plus récents. Rubrique Vie professionnelle (Notaires)
- Avis d'experts : tribunes d'experts sur des questions d'actualité
- Dernières revues
- Agenda
- Indices et taux

Des actualités sont par ailleurs diffusées sous forme de **flux RSS** (flux Associations) et sur les réseaux sociaux.

Clefs d'utilisation

La base Navis s'ouvre par défaut dans le contexte « toutes les matières », proposant l'intégralité des collections souscrites. Il conviendra donc de limiter la consultation à la collection **Navis Associations** (sélecteur à gauche de la barre de recherche).

Navis Associations propose deux modes d'utilisation de la base de données :

- La recherche, qu'elle soit par une recherche simple ou une recherche avancée.
- La navigation et l'aide pratique à travers les onglets **Documentation**, **Formulaires**, **Outils et Services**, **Actualités**.

Les clefs d'utilisation de **Navis Associations** ne diffèrent pas de celles de la base **Navis** (cf [fiche Jurisguide Navis](#)).

Veille

Une rubrique en page d'accueil permet de gérer les alertes e-mail et les flux RSS.

Notes

La revue [Bulletin des Associations](#) est répertoriée par [Mir@bel](#).

Liens

[Guide d'utilisation et tutoriels](#)

Fiche réalisée par : Asma ALOUANE (BIU CUJAS), le 05/02/2015

Mise à jour : Laëtitia NICOLAS (BIU CUJAS), le 28/07/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).